



Prévention et protection de l'enfance



Enfants en danger...
Le mieux, c'est d'en parler !

La protection de l'enfance constitue une priorité majeure des politiques départementales et un engagement fondamental en faveur des droits de l'enfant. Conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles,

Chaque jour, le Département agit pour prévenir les situations de danger, protéger les enfants, accompagner les familles et soutenir les parents grâce à ses services de proximité.

Mais chacun peut aussi jouer un rôle essentiel. Élus, professionnels, associations, bénévoles, voisins, citoyens... nous pouvons tous être attentifs aux signes de mal-être, de négligence ou de violence.

Un doute ? Une inquiétude ? Il est important de ne pas rester seul face à une situation préoccupante. Signaler, c'est permettre d'évaluer la situation et, si nécessaire, de protéger un enfant.

Ensemble, mobilisons-nous pour garantir à chaque enfant le droit de grandir en sécurité.

Chacun a le devoir de repérer et de signaler toute situation de violence, de maltraitance ou de mise en danger d'un enfant.

Enfants en danger...

Le mieux, c'est d'en parler !

Tous les enfants ont le droit d'être protégés. C'est indiqué dans la Convention internationale des droits de l'enfant que tu as peut-être étudiée en classe ou que tu peux découvrir à cette [adresse](#).

Si tu te sens en danger ou maltraité, il existe toujours des solutions pour être aidé... Car ce n'est pas normal !

C'est quoi «être en danger ou maltraité» ?

C'est être tapé, insulté, harcelé, négligé, rejeté, rabaissé, agressé par un adulte ou par un autre enfant ou adolescent.

Si tu subis ces violences physiques, psychologiques ou sexuelles dans ta famille, à l'école ou ailleurs, **c'est interdit**.

Mes parents me traitent de bon à rien...

Rien ne va... J'ai envie de partir !

Quelqu'un me fait des choses bizarres... Faut que ça s'arrête !

On se moque de moi à l'école et même sur les réseaux sociaux... J'en peux plus.



Je me fais taper à la maison... Je ne sais même pas pourquoi !

Un camarade m'a confié quelque chose de grave... Je ne sais pas quoi faire.

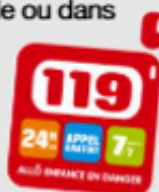
Mes parents se disputent et se bagarrent tout le temps... J'en ai marre !

Si tu te sens maltraité, en danger ou si l'un de tes camarades ou de tes frères et sœurs se confie à toi car il se sent en difficulté : **il faut en parler et ne surtout pas rester seul !**

Si tu te demandes si ce qu'il t'arrive est grave... Il est important d'en parler même si on t'a demandé de ne rien dire.

Tu peux par exemple en parler à un adulte en qui tu as confiance : dans ta famille ou dans ton école, ton collège ou ton lycée.

Et tu peux appeler le 119 !



**Si toi ou l'un de tes camarades en avez besoin,
il ne faut pas hésiter à appeler !**

Ce que tu dois savoir sur le 119



Tu peux parler
de tout en toute
CONFIANCE



LES APPELS SONT GRATUITS même depuis un téléphone portable



TOUS LES ÉCOUTANTS DU 119
ont l'habitude de parler aux
enfants et aux adolescents



**LE 119 PEUT
ÊTRE APPELÉ
JOUR ET NUIT**



**LE 119 EST
JOIGNABLE
DE TOUTE
LA FRANCE**



**LE 119 EST
INVISIBLE**
sur la facture
de téléphone



**LE 119 N'EST PAS
UN NUMÉRO
QU'ON APPELLE
POUR S'AMUSER !**



**Tu retrouveras plein d'autres informations
sur notre site internet : www.allo119.gouv.fr**



Enfant en danger : repérage et conduite à tenir

Qu'est ce qui doit attirer mon attention?

Chez l'enfant de moins de 6 ans :

- ✓ Changement brutal de comportement
- ✓ Troubles de l'alimentation et du sommeil
- ✓ Comportements régressifs
- ✓ Troubles somatiques répétés
- ✓ Mise en danger

Les signes physiques chez l'enfant :

- ✓ Lésions : ecchymoses, plaies, brûlures
- ✓ Répétitions de fractures ou d'accidents
- ✓ Négligences : manque d'hygiène, de soins, de nourriture...
- ✓ Saignement ou traumatisme génital

Chez l'adolescent :

- ✓ Difficultés scolaires
- ✓ Troubles relationnels
- ✓ Conduites à risque
- ✓ Troubles anxieux, dépressifs et troubles des conduites alimentaires
- ✓ Troubles somatiques répétés
- ✓ Tentatives de suicide, ...

Chez l'enfant de plus de 6 ans :

- ✓ Difficultés scolaires
- ✓ Troubles des conduites alimentaires et de l'humeur
- ✓ Mise en danger, en opposition, en retrait, fugues, agressivité, anxiété, troubles de l'attention.
- ✓ Troubles somatiques répétés
- ✓ Tentatives de suicide, ...

Et dans l'entourage ?

- ✓ Absence de contact avec l'établissement
- ✓ Sanctions disproportionnées envers l'enfant.
- ✓ Comportement agressif d'un ou des parents.
- ✓ Incohérences avec changement de discours.
- ✓ Discordance entre la lésion observée et les explications données.

Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes 31



J'ai repéré : Quoi faire? Quand dire? À qui? Et pourquoi?

Quand ?

Une réaction s'impose dès que vous pensez qu'un enfant est en danger ou en risque de danger.

Vous n'êtes pas sûr? Demandez conseil, ne restez pas seul et alertez

A qui je m'adresse ?

À la CRIP : 0800.31.08.08 – crip@cd31.fr

Au procureur : mineur.pr.tl-toulouse@justice.fr

Au numéro vert national : 119

Si urgence immédiate : faites le 15 ou le 17

Pour quoi faire ?

Pour permettre à la CRIP d'évaluer la situation et d'apporter aide et soutien à l'enfant et à sa famille

Pour permettre au procureur d'engager des actions judiciaires face à une situation de danger immédiat ou de maltraitance

Et après ?

Les services du conseil départemental déploieront toutes les mesures nécessaires pour soutenir et protéger le mineur.

Si vous êtes un élu ou un professionnel, vous serez informé des suites données.

A tout moment, appelez la CRIP qui vous fournira conseil et outils pour traiter au mieux la situation qui vous préoccupe.

Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes 31

